

Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 29/1 (2002)

DOI: 10.11588/fr.2002.1.62280

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

streicht, daß Isidor in hohem Maße aus antiken Traditionen schöpft. Das für den Historiker besonders interessante 11. Kapitel behandelt Isidors historiographisches Werk, verweist auf die verschieden ausführlichen Fassungen der Gotengeschichte, von denen nur die jüngere mit einer *Laus Spaniae* angereichert ist, die ihrerseits wiederum auf frühere Elogien der Provinzen zurückgreift.

Im vierten Teil geht es Fontaine um »catégories et valeurs dans la pensée isidorienne«. Nachdem im dritten Teil die »diversité« vornehmlich Thema war, steht nun die »unité« im Vordergrund. Als Leitbegriffe für diese einheitliche Ausrichtung wählt F. vornehmlich solche aus den Werken selbst, wie *mundus annus homo* aus »De natura«, oder die *praenuntiatio futurorum* aus dem exegetischen Werk. Besonders interessant ist der Abschnitt über den Kompilator, der Einblick in die Werkstatt des Autors Isidor bietet und mit Hinweisen auf Notizen, Zusammenfassungen, Zufügungen und der »réécriture« verschiedene Verfahrensweisen der Kompilation behandelt, die auch in der neueren Forschung unter den Aspekten von »Intertextualität« immer wieder thematisiert werden. Das Stichwort *mater Spania* entfaltet nochmals den »nationalen« Aspekt im Werk Isidors, Fontaine kommt aber zu dem Schluß, daß Isidors mehrfach entworfenes Bild stark ideelle Züge trug (»plus imaginée que réalisée«, S. 376).

Ein Epilog faßt zusammen, was Europa Isidor verdankt, und sichtet die Spuren des bedeutenden Gelehrten und Klerikers nicht nur in der handschriftlichen Überlieferung, die in Europa verstärkt seit dem 8. Jh. zu beobachten ist. Appendices liefern unter anderem eine Übersetzung der biographisch wichtigen Notiz Braulios über Isidor, ein Werksregister (mit den gültigen Editionen, Abfassungszeit etc.), eine Herrscherliste und eine chronologische Synopse und schließlich verschiedene Indices.

Insgesamt ist dem großen Isidorkenner F. eine Synthese seines Forscherlebens sowie über den Kirchenlehrer gelungen, die sich auch an ein breiteres Publikum wendet. Das Buch ist ohne Anmerkungen geschrieben, listet jedoch zu Ende eines jeden Abschnitts die wichtigste Literatur auf (hier wird deutlich, wie viel Fontaine bereits zur näheren Erforschung Isidors bis in jüngste Zeit beigetragen hat). Jedoch ist es nicht nur eine Zusammenfassung, denn die Darstellung schöpft aus den Quellen selbst, ist der eindringlichen Textinterpretation verpflichtet und zeigt damit auch gleichzeitig, wo die Grenzen unserer Kenntnisse sind. Die jedem Teil beigefügten Bildbeigaben illustrieren mit kompetenten Erläuterungen die Analyse des Textes (allerdings fallen die Abbildungen zur westgotischen Architektur nach dem dritten Teil ein wenig aus dem Rahmen, denn die Bauten spielen im Text kaum eine Rolle).

Der weite Bogen des Werkes, der von den (spät)antiken Voraussetzungen bis zum Nachwirken des Werkes bis in die Neuzeit gespannt ist, ermöglicht es nun, auch Fragen von »Ethnogenese« bei den Westgoten, von »Kulturtransfer« oder aufgrund der inzwischen zahlreicher kritischen Editionen des Isidorschen Werkes die »Intertextualität« als Zeugnis kultureller Aneignungs- und Ablehnungsprozesse genauer zu erörtern. Stoff hierzu bietet das Buch in Fülle, nicht zuletzt auch aufgrund der Breite des Isidorschen Werkes, die wohl auch 1999 zu dem Vorschlag führte, diesen Mann zum Patron des Internet zu erheben (S. 415).

Klaus HERBERS, Erlangen

Stefan ESDERS, Heike Johanna MIERAU, Der althochdeutsche Klerikereid. Bischöfliche Diözesangewalt, kirchliches Benefizialwesen und volkssprachliche Rechtspraxis im frühmittelalterlichen Baiern, Hannover (Hahn) 2000, L–317 p. (Studien und Texte. Monumenta Germaniae Historica, 28).

Ce livre est sorti de libres entretiens et de recherches non programmées à propos d'un document remarquable, qu'on appelle »le serment des clercs en vieil haut allemand«,

une pièce issue du diocèse de Freising et datant du haut Moyen Age (pour parler à la manière française). Ce texte suscitait en effet de multiples questions relatives au statut des églises inférieures, aux fiefs et bénéfices épiscopaux, aux relations entre culture latine et culture en langue populaire, le tout dans la pratique juridique d'un diocèse comme celui de Freising. C'est cet ensemble qui finalement fut repris et organisé dans un véritable livre, accepté dans la prestigieuse collection des *'Studien und Texte'* des *Monumenta Germaniae Historica*.

Il s'agit donc ici d'un serment de fidélité et d'obéissance prêté par les clercs à leur évêque, et ce dans une rédaction en vieil haut allemand (dialecte bavarois) livrée par deux manuscrits du X^e siècle. Le problème essentiel, c'est de savoir pourquoi ce texte (38 mots en tout) est rédigé en langue populaire alors qu'il touche directement à la liturgie de l'ordination toujours célébrée en latin.

La première partie du livre est consacrée à la forme et au contenu juridique de ce serment. L'A. éclaire sa recherche en relevant l'existence d'engagements ou de serments assez voisins à différents moments de la vie religieuse, par exemple lors de l'entrée dans le clergé, lors de la réception des ordres, lors de la profession monastique. On voit même des évêques qui avant leur sacre s'engagent de la sorte vis-à-vis du métropolitain (cas des évêques suburbicaires à Rome). Parmi tous ces parallèles le serment latin contenu dans le Pontifical romano-germanique de Mayence (vers 950) permet une comparaison particulièrement utile. Ces deux rites (le latin et l'allemand) ont des ressemblances évidentes sur trois points: l'engagement à l'*obedientia*, à la *stabilitas* et au respect des *canones* (la triade canonique). Mais il ne faut pas conclure à une dépendance; en réalité l'esprit est différent. D'une part le serment latin appartient à une cérémonie liturgique, tandis que le serment allemand est davantage d'orientation juridique. La forme d'ailleurs n'est pas la même. Le serment allemand est entièrement récité par le candidat (ce qui correspond à un engagement plus strict), tandis que le serment latin inséré dans un dialogue ne réclame que trois approbations (ce qui rappelle les rites du baptême).

Enfin au terme de longues analyses, qui vont du concile de Chalcédoine (451) aux capitulaires de Charlemagne, l'A. peut présenter son interprétation propre en distinguant deux niveaux dans le serment allemand (p. 68). On y trouve en premier lieu une composante canonique liée à la fonction reçue de l'évêque, ce qui entraînait obéissance, stabilité, respect des canons (ce dernier point étant d'ailleurs également une protection contre les abus de pouvoir). Ces obligations remontaient très haut (IV^e siècle); elles prirent forme d'une triade sans doute sous l'influence de la législation carolingienne. Mais on rencontrait également dans notre serment une composante fondée sur la fidélité, semblable à celle qu'on exigeait d'un vassal, ou encore à celle qu'on attendait des sujets de l'empereur (rappelons-nous les serments demandés à plusieurs reprises, en 789, 793, 802, par Charlemagne). Cette fidélité impliquait la volonté d'être utile et inversement celle de ne pas nuire. La liaison entre ces deux aspects était finalement favorable au pouvoir de l'évêque, puisque toute faute contre la fidélité féodale pouvait lui permettre de retirer la fonction concédée.

La deuxième partie du livre, la plus longue (p. 78–182) s'attache à scruter l'exercice de l'autorité épiscopale spécialement en ce qui concerne les églises inférieures et leurs prêtres desservants. Le diocèse de Freising avait été fondé par saint Boniface en 739 et inséré ensuite dans la province ecclésiastique de Salzbourg en 798. Un diocèse récent par conséquent, mais actif et pourvu d'une documentation abondante et précoce sous la forme de *libri traditionum* où apparaissent très souvent des églises privées dans leurs va-et-vient entre le fondateur et l'Église épiscopale.

L'étude de notre A. est ici très fouillée et s'avance pas-à-pas pour établir la spécificité du serment allemand qui nous occupe. Tout d'abord il faut savoir que du seul fait de sa consécration par l'évêque le clerc lui était soumis, sans besoin de serment. Il devait théoriquement l'obéissance, la résidence, le respect des canons. Restait évidemment à faire passer ces règles

dans la pratique: œuvre difficile pour beaucoup de raisons et notamment à cause de l'emprise des maîtres de ces églises privées qui parfois cherchaient à unir le pouvoir du propriétaire et la pleine autorité spirituelle. La crainte de tels abus s'aperçoit bien dans le *capitulare ecclesiasticum* de Louis le Pieux en 818/19.

Une ligne générale finissait par s'établir, notamment grâce à la souplesse de l'institution. On voit par exemple de nombreux prêtres ou diacres qui bâtiennent des églises (p. 120), demandent pour celles-ci la consécration, les donnent ensuite à l'Église de Freising, en les récupérant souvent comme fief épiscopal. Cette restitution en fief était accompagnée d'un *servitium fidele*, qui impliquait en particulier le travail pastoral. La non-exécution de ce devoir pouvait entraîner la perte immédiate du fief. Toute la procédure était très souple; en particulier la restitution en qualité de fief ecclésiastique ne se faisait pas toujours au profit du donateur; elle pouvait profiter à un parent plus lointain ou même à un tiers tout à fait étranger à la famille. On reconnaît là la fameuse institution de la précaire qui a modelé de l'époque franque au XI^e siècle les aliénations de biens d'Église (Laurent Morelle, Les actes de précaire, instruments de transferts patrimoniaux, dans: Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Age 111 [1999] p. 607–647; une référence à ajouter à la bibliographie).

C'est tout ce contexte qui permet enfin de donner sa signification à notre serment en vieil haut allemand. Il s'agit apparemment d'un serment féodal dans lequel la triade relative à la fonction canonique (obéissance, stabilité, *canones*) avait été progressivement intégrée et c'est ce serment que devait vraisemblablement prêter celui qui avait reçu de l'évêque un fief ecclésiastique. Dès lors, comme on l'a déjà dit, toute conduite non-canonique était soupçonnée d'être une rupture de fidélité et pouvait entraîner un retrait du fief.

La troisième partie de l'ouvrage revient sur l'importance spécifique de l'emploi de la langue populaire dans la formule de ce serment. Une remarque essentielle concerne le titre latin qui dans la compilation du X^e siècle précède le texte même avec ses 38 mots: »De sacramento episcopis qui ordinandi sunt ab eis«. *Sacramentum* désigne ici le serment, d'ailleurs comme un acte qui se répète, puisque sa formule est consignée. Mais quel est le sens de *ordinare*? De nombreux exemples débouchent sur la conclusion suivante: *ordinare* ne se limite pas à la consécration religieuse d'un clerc dans une cérémonie liturgique; mais peut aussi signifier la mise en possession d'un bénéfice ecclésiastique. Le document ici étudié pouvait donc être utilisé dans ces deux occasions, d'ailleurs souvent liées ensemble, des occasions qui engageaient la politique féodale des évêques de Freising.

Et nous sommes ici au cœur de l'explication. Les évêques de Freising ont poussé les propriétaires d'églises privées (nobles, monastères, clercs) à céder celles-ci à la Mère Église de Freising, quitte à les leur rendre comme bénéfice ecclésiastique accompagné d'une promesse de fidélité. On a déjà relevé l'importance de cette structure juridique qui permettait de reprendre le bénéfice en cas de manquement à la fidélité. Ces procédures parfois très compliquées réclamaient une large publicité à cause des intérêts en jeu et des contestations toujours possibles de la part des héritiers et c'est là que les laïcs intervenaient. On notera au passage l'apparition pittoresque des *testes per aures tracti*, ces témoins à qui on tirait les oreilles (p. 84, 215, 216) pour les aider à mémoriser et à soutenir ultérieurement la cause de l'évêque. On est en droit de supposer que ces témoins à la mémoire si fragile se portaient garants de serments qu'ils avaient entendus dans leur langue propre.

Un rapprochement plus sérieux et même décisif est fourni par les serments de Strasbourg prononcés en 842 par Louis le Germanique et Charles le Chauve (p. 238). Chaque prince utilisa pour cet engagement la langue de l'autre: Louis jura en roman et Charles en allemand, afin d'être compris par les fidèles du parti opposé. Toute l'armée était ainsi mise en état de surveiller l'accomplissement de la promesse. C'est exactement, selon notre A., ce qu'attendait l'évêque de Freising de ce serment des clercs prononcé en vieil allemand.

Tel est ce livre plein de science et de méthode, qui réussit à travers des problèmes juridiques très techniques à garder le contact avec la réalité humaine. Et c'est aussi un véritable

tour de force que d'avoir tiré tant de choses des 38 mots de ce texte. Les répétitions sont nombreuses dans l'ouvrage; mais au fond elles servent utilement à la compréhension, car ces choses-là sont rudes!

Henri PLATELLE, Lille

Frère Pascal PRADIÉ (éd.), *Chronique des abbés de Fontenelle (Saint-Wandrille)*, Paris (Les Belles Lettres) 1999, CXLIV–283 S., Abb., Karten (Les Classiques de l'Histoire de France au Moyen Age, 40).

Die *Gesta der Äbte des Klosters Saint-Wandrille in Fontenelle* gehören zu den wichtigsten historiographischen Werken der Hochkarolingerzeit. Der Text ordnet sich noch in den geistigen Bereich der Klosterreform Benedikts von Aniane ein und war sicherlich einer der ersten Versuche von Klostergeschichtsschreibung, die unter Ludwig dem Frommen erfolgte. Das Kloster Fontenelle ist vor allen Dingen durch seinen Abt Ansegis (822–833) bekannt, der die große Privatarbeit einer Kapitulariensammlung auf sich nahm, die dann schon bald zu einem wichtigen Arbeitsinstrument in der Reichskanzlei, aber auch an den wichtigsten Bischofssitzen wurde (vgl. Die Kapitulariensammlung des Ansegis, ed. G. Schmitz, MGH Capit. reg. Franc. N.S. I, Hannover 1996).

Das hier in Edition und Übersetzung vorliegende Werk bietet mehr als reine Klostergeschichtsschreibung. Der Text enthält zahlreiche Aspekte und belegt den weiten Horizont des Verfassers. Dabei orientierte sich die Art der Auffassung nach den Amtsinhabern des Klosters am Modell des römischen *Liber pontificalis*. Der weite Horizont dieser Geschichtsschreibung wird im besonders ausführlichen vorletzten Kapitel zu Abt Ansegis deutlich. Frère Pascal Pradié bietet mit seiner neuen Ausgabe vor allen Dingen dreierlei: zunächst eine ausführliche Einleitung mit Diskussion von Entstehung und Autorschaft des Werkes, handschriftliche Überlieferung und Editionen sowie zur Latinität des Werkes (mit ausführlicher Bibliographie, der man die genannte Edition von G. Schmitz hinzufügen sollte; vgl. auch dessen Ausstellungen in Deutsches Archiv 56, S. 653f.) (S. VII–CLXXXIX); nach einer kurzen Zusammenfassung des Inhaltes folgt zweitens der lateinische Text mit französischer Übersetzung, in dem auch die wichtigsten Varianten und Similien angegeben werden (S. 1–195); es schließt sich drittens ein Sachkommentar samt Indices der Orts- und Personennamen sowie ein Glossar und einige Kartenbeigaben an (S. 197–280).

Zu Entstehung und Autorschaft des Werkes trägt Pradié teilweise in Anknüpfung an frühere Vorschläge Neues bei. Hatte man sich nach langen Diskussionen über die Möglichkeit mehrerer Verfasser in der jüngeren Forschung zunehmend darauf geeinigt, daß ein Autor, möglicherweise Abt Fulko, um 838–840 als Abt von Fontenelle (gleichzeitig auch noch von Saint-Vaast) die Aufzeichnungen niedergelegt habe, so plädiert Pradié nun eher dafür, den Archivar der Klostergemeinschaft als Autor in Betracht zu ziehen, auf jeden Fall aber einen Mönch aus Fontenelle, wo die *Gesta* auch redigiert wurden. Er denkt daran, daß das Werk möglicherweise während des Abbatiates des Ansegis, also zwischen 823 und 833, in Angriff genommen wurde, um die monastische Reform in Fontenelle zu unterstützen (S. XXVII). Unter dem Abbatiat des Fulko könnten hingegen gewisse Änderungen des ersten Teiles erfolgt sowie ein Kapitel (13) zu Ansegis angefügt worden sein. In der Tat sticht dieses Kapitel gegenüber den anderen hervor und scheint zumindest deutlich ausführlicher auf die Bedeutung der Klostergemeinschaft in dieser Zeit zu verweisen.

Die eher hypothetische Diskussion von Entstehung und Autorschaft muß sich ganz auf Argumente der inneren Kritik stützen, denn die frühesten Handschriften, die das Werk überliefern, stammen ebenso wie die ersten Editionen aus dem 17. Jh. Vor diesem Hintergrund basiert auch der lateinische Text der vorliegenden Ausgabe auf derjenigen von Lohier und Laporte.